

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 5 avril 2018

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents : 5

Absents : 0

Votants : 5

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente
délibération :

COMMUNICATION N° 2018-11(DIR)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES COMMUNICATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille dix-huit et le 12 avril, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN.

Etaient présent(e)s :

Monsieur Robert GAY, 1^{er} vice-président ; madame Geneviève PRIMITERRA, 2^{ème} vice-présidente ; monsieur Bernard DIGUET, 3^{ème} vice-président ; monsieur Serge SARDELLA, membre du Bureau.

Objet : Présentation de la nouvelle identité visuelle du SDIS des Alpes de Haute-Provence

Le Président expose :

Lors de la départementalisation, le nouvel établissement public SDIS 04 a adopté un logo permettant d'identifier l'ensemble des sapeurs-pompiers au territoire des Alpes de Haute-Provence en reprenant la symbolique de la montagne, du soleil et de l'eau et l'acronyme SDIS.

Depuis quelques mois, le SDIS 04 connaît de profondes mutations structurelles et organisationnelles, lui permettant d'envisager de nouvelles perspectives de développement, de la même manière que les corps communaux avaient pu l'envisager avec la création du Corps départemental en 2000.

C'est pourquoi, afin de donner une lisibilité interne et externe ainsi qu'une image de modernité, le Service départemental d'incendie et de secours des Alpes de Haute-Provence adopte une nouvelle identité visuelle, signal fort de sa toute récente évolution.

Ce nouveau logo, moderne et unique en son genre, lui permet tout à la fois :

- d'identifier les valeurs républicaines qui sont les siennes en utilisant les 3 couleurs nationales ;
- d'identifier sans ambiguïté le nom de l'établissement public « SDIS », permettant derrière cet acronyme de rassembler les sapeurs-pompiers, volontaires et professionnels, les personnels administratifs et techniques, ainsi que les élus ;
- d'afficher en toutes lettres le nom de la corporation « sapeurs-pompiers », symbolisant ainsi les différentes missions d'urgence auxquelles les hommes et femmes du service font face chaque jour ;
- de mettre en avant le territoire des Alpes de Haute-Provence par son appellation en toutes lettres ;

- d'afficher la rigueur de ses actions professionnelles et des techniques mises en œuvre par l'utilisation de polices géométriques et technologiques.

En outre, le logotype associe trois couleurs :

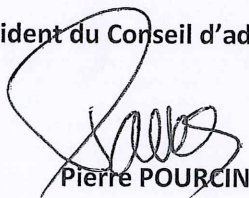
- Le rouge : il s'impose comme une couleur chaleureuse, énergique, pénétrante et d'une certaine manière rassurante et enveloppante. Il représente la force, l'énergie, le dynamisme. Il est en outre associé depuis longtemps aux sapeurs-pompiers pour être utilisé sur leurs véhicules ;
- Le bleu : il représente la paix, la sérénité, la confiance, la sécurité et la loyauté. Il représente ainsi fidèlement les valeurs portées par les sapeurs-pompiers dans leur engagement à servir la sécurité de leurs concitoyens ;
- Le gris : il est associé à la sobriété, au calme, à l'apaisement et à la douceur. Il représente ainsi le savoir-être que les sapeurs-pompiers doivent posséder, tant d'un point de vue institutionnel que sur intervention.

Cette nouvelle identité visuelle se déclinera de manière progressive à partir du 1^{er} juin pour l'ensemble du Corps départemental.

Un film de présentation du logo a été présenté en séance.

Les membres du Bureau du CASDIS ont pris acte de cette communication, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration


Pierre POURCIN

